

Séance du 13 mars 2017

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017**  
**C.C.A.S. de Dieppe**

**LE CADRE LÉGISLATIF DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7/08/2015 portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE), le débat d'orientation budgétaire (s'il ne représente aucun caractère décisionnel) doit faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil d'Administration.

Le DOB doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédent le vote du budget primitif.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant les modalités de publication, le rapport d'orientation budgétaire est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du DOB qui a eu lieu au sein de son C.A.

**L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Les dépenses pour le C.C.A.S. de Dieppe sont orientées vers 3 axes d'interventions :

- l'action sociale,
- le Service d'Aide à Domicile,
- les Résidences autonomie (Établissements...),

Cette année, les dépenses de personnel mis à disposition sont intégrées dans le budget de Dieppe soit 1 054 092 €.

**Budget de fonctionnement C.C.A.S. de Dieppe**

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
3 336 557,00 €	Subvention ville : 1 118 790 € Recettes : 2 217 767 €

**ORIENTATIONS**

D'une façon générale, deux grands axes devront être poursuivis en 2017 : la maîtrise de la dépense publique et, dans le même temps, la recherche d'une meilleure qualité de service, en privilégiant l'innovation, la formation et la bonne coordination des équipes. Il nous faut, au-delà du règlement des aides facultatives, mener une réflexion sur les problématiques sociales repérées qui nous permette de renforcer nos actions en direction de l'ensemble de la population. La réorganisation de la direction des solidarités, le développement de l'accompagnement social et la prise en charge dans sa globalité de la personne contribuent à l'accès effectif aux droits sociaux et favorisent la cohésion sociale.

## **A) Les aides à la personne :**

Les demandes sont déclenchées pour des besoins de première nécessité : charges énergétiques, loyers, assurances, complémentaires santé, révision voire gratuité cantine...

La réforme des aides facultatives a permis d'apporter des réponses plus pertinentes, moins stigmatisantes et en adéquation avec les besoins des familles en difficultés.

Dans sa globalité, les aides seront reconduites. Néanmoins, il convient de revisiter les conditions d'octroi et le montant des aides dites de « campagne » ; les aides de fin d'année seront attribuées sur critères de ressources et non sur évaluation.

Les aides « rentrée pour tous » et « chèques cadeaux » seront adossées au quotient familial de la restauration scolaire soit les tranches 1 à 3.

Enfin, dans la continuité de 2016, la sortie familiale sera reconduite à l'identique ; la destination sera définie au premier trimestre 2017.

## **B) La cellule de veille contre la précarité énergétique**

La problématique de l'énergie figure incontestablement parmi les défis sociaux majeurs de notre société. A Dieppe, comme partout ailleurs, le nombre de personnes en situation de précarité n'arrivant plus à faire face au paiement de leurs factures énergétiques est important.

Face à ces constats, la municipalité, aux côtés de ses C.C.A.S., a signé début 2017 la convention avec EDF.

Dans cette continuité, des ateliers de sensibilisation à l'économie d'énergie seront organisés par les travailleurs sociaux des C.C.A.S. en lien avec le correspondant solidarité EDF.

La cellule prévention des coupures énergétiques sera constituée avec l'ensemble des acteurs (fournisseurs, partenaires institutionnels de l'action sociale) afin :

- d'anticiper toute situation d'impayés ou de coupures,
- d'instaurer des actions de prévention pour une meilleure gestion des énergies,

Cette instance devra permettre :

- d'identifier les situations de « blocage » pour lesquelles des réponses adaptées n'ont pu être mises en œuvre,
- de rechercher la coordination des prises en charge dans la complémentarité des compétences et des missions de chaque professionnel,
- de préconiser des réponses individuelles et collectives adaptées aux problèmes identifiés,

## **C) R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)**

Les C.C.A.S. de Dieppe ont répondu à l'appel à projet Fonds Social Européen relatif à l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. sur la période 2017-2019. Les dossiers des C.C.A.S. ont été instruits et jugés recevables. Ils devraient prochainement être validés en commission départementale et ainsi voir aboutir la signature des conventions entre le Département et nos 2 C.C.A.S.

Les plans de financement prévisionnels ont été présentés lors des précédents Conseils d'Administration.

## **D) Le Noël Solidaire**

Cette manifestation annuelle sera reconduite selon les mêmes modalités à savoir à destination de

l'ensemble des familles dieppoises et neuvillaises. Afin de satisfaire l'ensemble de la population, une seconde séance sera organisée.

### **E) Le Samu Social**

L'action du Samu Social devra être poursuivie et la convention Ville/C.C.A.S./Associations devra être actualisée.

La D.D.C.S. attribue pour la quatrième année consécutive une subvention de 1 000 € qui compense une partie des dépenses de fonctionnement de ce dispositif.

### **F) Le maintien à domicile**

Nous constatons depuis le dernier semestre 2015 une légère augmentation de l'activité. A cela vient se conjuguer une modification réglementaire (passage d'un agrément à un régime d'autorisation pour 15 ans) qui peut avoir un impact sur le tarif horaire de la prestation si nous faisons le choix d'être tarifé par le Département (encadrement des tarifs et évaluation à transmettre).

Dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), les plans d'aides (APA) ont été révisés à la hausse pour les personnes les moins autonomes (gir 1 et 2)

Un travail avec le Département est également à engager afin d'aligner au plus proche le tarif horaire actuel au tarif horaire du Département.

Afin de maintenir la qualité de service rendu aux usagers, il sera indispensable de renforcer les moyens alloués pour mener une véritable politique de prévention et d'aide au maintien à domicile des seniors.

Il conviendra également de maintenir en direction des aides à domicile les actions thématiques et de formation au titre d'auxiliaire de vie aux familles.

Actions en faveur des aides à domicile :

- salle d'attente dédiée
- possibilité de prendre ses repas au restaurant Victor Hugo et aux restaurants des 4 résidences autonomes ou apporter ses repas
- réunions de service.....

### **G) Les Résidences Autonomie**

En 2017, les outils (Conseil de la vie sociale, livrets d'accueil...) sont en cours de mise en œuvre dans les 4 Résidences Autonomie, ce qui permettra de répondre aux obligations réglementaires. De même, le projet de mise en place d'une téléassistante gratuite pour chaque résident est à l'étude.

En parallèle, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département a été signé dans le cadre de la loi ASV sur les résidences autonomie et une programmation des services à mettre en place sera établie.

L'animation et la vie sociale :

Une réflexion est enclenchée dans le cadre de la réorganisation du service afin d'améliorer la vie

sociale des résidents notamment au travers d'animations repensées. Le soutien aux seniors sera renforcé afin de favoriser leur autonomie et leur vie quotidienne. Une subvention de 17 600 € par résidence a été attribuée dans le cadre du nouveau statut des résidences afin de favoriser les actions de prévention de la perte d'autonomie.

Les travaux :

- Les travaux à la résidence Marcel Paul seront terminés en avril 2017
- Les travaux à la résidence Beau Site (salle de bains, électricité, cuisine) seront terminés en mars 2017
- Le projet pour la résidence Jacques Lemeunier est en cours de finalisation. Il conviendra de mobiliser sur une durée à estimer un nombre de logements « tiroirs ». A la demande de la Ville, le bailleur a budgété l'intervention d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) afin d'accompagner les résidents qui devront supporter les conséquences des travaux

Le budget primitif 2017 des résidences autonomie reprend le schéma du budget 2016, dans un souci de maîtrise des tarifs et des charges qui confirme une politique soucieuse de maintenir le pouvoir d'achat des résidents.